

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.03.2023	12h22	23.177	DDTE
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Richard Gigon**

**Titre : Vingt ans après, un bilan de la politique cantonale en matière de réserves forestières**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Le 31 mars 2003, le conseiller d'État en charge du Département de la gestion du territoire, M. Pierre Hirschy, ratifiait le chapitre 7 du plan d'aménagement forestier « Concept des réserves forestières ». Il concluait son préambule avec ces quelques mots : « *Le canton de Neuchâtel a la volonté d'apporter sa contribution à l'élaboration d'un réseau de réserves forestières à l'échelle de l'arc jurassien et de notre pays tout entier. L'aspiration à plus de nature sauvage est un sentiment largement partagé qui entre du reste, aujourd'hui déjà, dans la logique du travail forestier.* »

Près de vingt ans plus tard, cette interpellation veut donc dresser un bilan de cette politique et dégager les prochains axes d'action de la politique de conservation et de protection de la forêt neuchâteloise.

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

- Le but de « *créer progressivement un ensemble géographique équilibré de réserves forestières totales et partielles sur environ 10% de l'aire forestière* », soit 2'600 hectares, a-t-il été atteint ? Où nous situons-nous aujourd'hui, respectivement avec et sans les hauts-marais, en réserve spéciale et totale ? Le Conseil d'État indiquera également la répartition géographique des réserves forestières, eu égard à sa volonté de l'époque de « *favoriser la mise en réserve de sites forestiers de manière coordonnée, compte tenu de leur valeur écologique intrinsèque, de leur rareté et d'une répartition géographique équilibrée* ».
- Qu'en est-il de la mise en réserve des 27 associations végétales recensées dans nos forêts ?
- Où en sont les démarches pour la création de réserves forestières de plus de 500 hectares, notamment le « *grand complexe [...] dans la région du Creux-du-Van et des Gorges de l'Areuse* », mais également ailleurs, à l'instar des grands massifs forestiers des côtes du Doubs ou encore de la vallée de la Brévine ?
- Quelle collaboration le Conseil d'État entretient-il pour la création de réserves forestières continues à d'autres réserves d'autres cantons, voire avec la France ? Par exemple à proximité de Chasseral, dans les côtes du Doubs ou encore dans la région du Chasseron ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom** (obligatoire) :

Richard Gigon

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Nicolas de Pury	Armin Kapetanovic	Diane Skartsounis
Manon Roux	Cloé Dutoit	Patrick Erard
Adriana Ioset	Barbara Blanc	Monique Erard
François Perret	Émile Blant	Fanny Greillat
Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis	Aurélie Gressot
Marc Fatton	Emma Combremont	Niel Smith

Jasmine Herrera		
-----------------	--	--